

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 13 novembre 2019

L'an deux mille dix- neuf et le treize novembre à dix- neuf heures trente ,
le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 08 novembre 2019

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame BOULERNE Jacqueline,
Monsieur BERNARD Alain, Monsieur BROUSSE David, Monsieur GORCE Francois, Monsieur
CHEVOLEAU Olivier, Madame DARJO Joele, Madame DAVID Sophie, Madame LE DANNOIS
Nadine, Madame PROTEAU Isabelle

Absents excusés :

Absents représentés : Madame HELE (CHAMARD) Nicole, Madame THUREAU -
BLUMBERG Cecile

Absents : Madame COURDE Bernadette, Monsieur ZAPATA Rudy, Monsieur
GUERAIN Jean Christophe

Secrétaire : Madame DARJO Joele

- 1- Approbation du compte- rendu de Conseil Municipal du 16 octobre 2019
- 2- Modification de la position de principe du reversement de l'IFER Éolien
- 3- Versement de l'indemnité de licenciement due à l'agent administratif "Agence Postale" suite à son
départ le 8 décembre 2019
- 4- Demande de subventions pour la réfection de la cour de récréation de l'école
- 5- Décision modificative n°4 du budget 2019
- 6- Droit de préemption urbain :
 - * Section C981 située "Rue du Pont Blanchet"
 - * Sections C1127-C1128 situées "1 rue de la Mairie"
- 7- Numérotage des parcelles :
 - * C1111-C1112 et C1098 situées "rue des Nonnes"
- 8- Voeux de fin d'année des collaborateurs
- 9- Remerciement
- 10- Programmation du prochain conseil
- 11- Questions diverses

Début de la séance : 19h30

1- Approbation du compte- rendu du Conseil du 16 octobre 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte- rendu du Conseil du 16 octobre 2019.

2- Modification de la position de principe du reversement de l'IFER éolien

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de la Communauté des communes Aunis
Sud, une délibération concernant la répartition de l'IFER perçue par la communauté des communes du
fait de l'implantation de parcs éoliens entre celle- ci et les communes d'implantation - Modification de
principe.

Après lecture faite de cette délibération, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette modification
de répartition.

3- Versement de l'indemnité de licenciement due à l'agent administratif "agence postale" suite à son départ le 8 décembre 2019

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que, suite à la délibération du 10 septembre 2019 concernant la suppression du poste administratif d'agent postal pour le motif "suppression de poste pour mesure d'économie budgétaire", la procédure de licenciement est engagée :

- Un entretien préalable au licenciement s'est déroulé le vendredi 20 septembre 2019 à 16h00,
- La notification de licenciement a été prononcée par courrier le 1er octobre 2019.

Au vu des deux mois de préavis et des jours de reports pour congés accordés avant la notification du licenciement, le départ de l'agent est prévu le 8 décembre 2019 et l'agent bénéficie d'une indemnité de licenciement (décret 88-145 - Art.43 du CGCT).

Le Conseil doit se prononcer sur le calcul de l'indemnité de licenciement conformément prévu à l' art. 45 à 49 du décret 88-145 du CGCT, qui est proposé comme suit :

- Ancienneté : 13 ans
- Salaire net mensuel : 516€ pour un temps de travail hebdomadaire de 13,84/35ème = 40% (Équivalence 35h :1 290€)
- 12 ans : 1/2 salaire mensuel/an + 1 an : 1/3 salaire mensuel

* Calcul de l'indemnité :
[(12 ans x 0,40 x 1290€) / 2] + [(1 x 0,40 x 1290€) / 3]
Soit la somme totale de 3268€

Vu le détail du licenciement et le calcul du versement de l'indemnité de licenciement dû à l'agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le calcul de cette indemnité,
- Décide de porter la somme de 3 300€ au compte 6488 "Autres charges du personnel".

4- Demande de subventions pour la réfection de la cour de récréation de l'école

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de travaux de création de la cour de récréation de l'école et que le coût des travaux s'élèvent à 44 415,23 € H.T. Ces travaux sont éligibles pour des demandes de subventions auprès de la préfecture pour la DETR ainsi qu'au Conseil Départemental.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'état une subvention d'un montant de 11 103,81 € au titre de la DETR 2020
- sollicite le Conseil Départemental une subvention d'un montant de 15 545,33 €
- dit que cette opération sera inscrite au budget 2020
- adopte le plan de financement suivant :

	Sollicitée ou acquise	Taux	Montant subvention
État - DETR 2020	Sollicitée	25 %	11 103,81 €
Conseil départemental	Sollicitée	35 %	15 545,33 €
Autofinancement		40 %	17 766,09 €
TOTAL HT			45 415,23 €

5- Décision modificative n°4 du budget 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Énergie - Electricité	- 1 000.00	
60622	Carburants	- 1 000.00	
60631	Fournitures d'entretien	- 1 000.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	- 1 000.00	
6184	Versements à des organismes de formation	- 400.00	
6218	Autre personnel extérieur	- 4 500.00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	- 2 500.00	
6411	Personnel titulaire	1 000.00	
6413	Personnel non titulaire	9 000.00	
6488	Autres charges	3 300.00	
6541	Créances admises en non- valeur	- 1 000.00	
6542	Créances éteintes	- 100.00	
65548	Autres contributions	- 1 200.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	400.00	

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	20 000.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	360.00	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	500.00	
2182	Matériel de transport	- 15 000.00	
2182 - 101	Matériel de transport	- 5 360.00	
2313	Constructions	- 500.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus- values de recettes indiquées ci- dessus.

6- Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu :

- de Maître ROME Marie- Claude, Notaire à Surgères, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé rue du Pont Blanchet, section C 981 ;

- de Maître VINET Vincent, Notaire à La Rochelle, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé 1 rue de la Mairie, cadastré C 1127 / C 1228.

Le Conseil décidé, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

7- Numérotage des parcelles

Monsieur le Maire fait part au Conseil que :

1- La parcelle située "rue des Nonnes" cadastré OC 1058 ne porte pas de numéro de voirie. Cette parcelle pourrait être le n° 1A rue des Nonnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le numéro "1A rue des Nonnes" à la parcelle OC 1058.

2- la parcelle située "rue des Nonnes" cadastrée OC 1098 porte le même numéro de voirie que la parcelle OC 1113. Cette parcelle pourrait être le n° 3 bis rue des Nonnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le numéro "3 Bis rue des Nonnes" à la parcelle OC 1098.

8- Voeux de fin d'année des collaborateurs

Le Conseil arrête la date des voeux de fin d'année des collaborateurs au vendredi 20 décembre 2019 à 19h30 en salle de conseil.

9- Remerciement

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'il a reçu de la part de la famille de Monsieur ARNAUD des remerciements suite au courrier de condoléances du Conseil Municipal.

10- Programmation du prochain conseil

Les prochains conseils municipaux sont programmés :

- le mercredi 18 décembre 2020 à 19h30 en salle de Conseil,
- le mercredi 8 janvier 2020 en salle de Conseil.

11-Questions diverses

~ Mme BOULERNE Jacqueline informe le Conseil, qu'après renseignement auprès de la Mission Locale, la commune peut faire une demande d'un emploi en contrat aidé, elle doit se rapprocher de ce service en janvier prochain.

~ Monsieur BERNARD Alain évoque au Conseil que les travaux de mise en place de la fibre optique par la société Orange est toujours en cours.

~ Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'une étude a été réalisé pour le projet du futur lotissement. Il demande à réfléchir sur l'achat d'un second terrain situé en face de celui ci est utile, une proposition de prix a été faite auprès des propriétaires.

~ Madame DAVID Sophie informe le Conseil que le rendez vous pour l'organisation du repas des aînés est prévu vendredi 15 novembre 2019 à 14h à la salle des fêtes.

Levée de la séance : 21h05

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 13 novembre 2019

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK.

